Au Fil des Séounes
Association agréée Protection de l'Environnement
Le Bourg - 47 270 SAINT-ROMAIN-LE-NOBLE
05 53 95 12 99 / 06 45 12 70 92
info@aufildesseounes.fr
http://aufildesseounes.jimdo.com

BULLETIN D'ADHÉSION 2020

Prénom (s) :
NOM(s) :
Adresse postale :

Code postal : VILLE :
Téléphone fixe : Téléphone portable :
Adresse électronique :

- J'accepte de recevoir les informations à cette adresse ☐
- Je voudrais rejoindre l'équipe bénévole ☐
- Je suis particulièrement intéressé/e par certains groupes-projets :

☐ Animations/Randos ☐ Ecomobilité ☐ Consommation responsable ☐ Biodiversité

☐ Cotisation individuelle 20 €

☐ Cotisation familiale ou associative 30 €

☐ Cotisation tarif réduit 5 € *(étudiant, demandeur d'emploi, bénéficiaire des minimas sociaux)*

Mode de règlement ☐ Espèces ☐ Chèque**

** Reconnue d'intérêt général, l'association est habilitée à délivrer sur demande des reçus pour faire bénéficier les donateurs d'avantages fiscaux. Les adhérents profitant de réductions sur certaines activités de l'association* Au Fil des Séounes *(exemple : ateliers d'écologie pratique) ne peuvent pas recevoir de reçus fiscaux.*
*** Le chèque est à adresser à l'ordre de l'association* Au Fil des Séounes.

Au Fil des Séounes
Association agréée Protection de l'Environnement
Le Bourg - 47 270 SAINT-ROMAIN-LE-NOBLE
05 53 95 12 99 / 06 45 12 70 92
info@aufildesseounes.fr
http://aufildesseounes.jimdo.com

BULLETIN D'ADHÉSION 2020

Prénom (s) :
NOM(s) :
Adresse postale :

Code postal : VILLE :
Téléphone fixe : Téléphone portable :
Adresse électronique :

- J'accepte de recevoir les informations à cette adresse ☐
- Je voudrais rejoindre l'équipe bénévole ☐
- Je suis particulièrement intéressé/e par certains groupes-projets :

☐ Animations/Randos ☐ Ecomobilité ☐ Consommation responsable ☐ Biodiversité

☐ Cotisation individuelle 20 €

☐ Cotisation familiale ou associative 30 €

☐ Cotisation tarif réduit 5 € *(étudiant, demandeur d'emploi, bénéficiaire des minimas sociaux)*

Mode de règlement ☐ Espèces ☐ Chèque**

** Reconnue d'intérêt général, l'association est habilitée à délivrer sur demande des reçus pour faire bénéficier les donateurs d'avantages fiscaux. Les adhérents profitant de réductions sur certaines activités de l'association* Au Fil des Séounes *(exemple : ateliers d'écologie pratique) ne peuvent pas recevoir de reçus fiscaux.*
*** Le chèque est à adresser à l'ordre de l'association* Au Fil des Séounes.